

Les Romains introduisent chez nous des institutions semblables à celles des autres régions de leur empire. Leur manière d'organiser l'État restera longtemps un modèle et certains découpages territoriaux survivront pendant des siècles.

■ Vers l'an 300 de notre ère, les contrées situées entre la Seine et le Rhin sont subdivisées en quatre provinces. Chaque province est administrée par un gouverneur nommé par Rome. Celui-ci est chargé de superviser l'administration régionale, de maintenir l'ordre et la sécurité, de rendre la justice, de commander des légionnaires cantonnés sur son territoire, de surveiller les grands travaux publics.

■ Ces provinces sont à leur tour découpées en cités. Les cités ne sont pas des villes, mais des territoires. Leurs frontières coïncident plus ou moins avec celles des anciens pays gaulois. Lorsque le christianisme s'impose dans nos régions, les cités deviennent également des évêchés. Ces découpages territoriaux religieux se maintiendront plus longtemps encore que les découpages civils des Romains et certains sont encore repérables aujourd'hui.

■ Les institutions des cités comprennent un conseil, des magistrats et une assemblée. Le conseil est composé de notables. Il dirige la politique. Les magistrats, désignés par le conseil, sont les fonctionnaires qui administrent la cité : finances, police, justice, travaux publics, etc. L'assemblée réunit l'ensemble des citoyens. Elle n'a qu'un rôle consultatif. Cette triple répartition des pouvoirs survivra jusqu'à nos jours dans les institutions locales.

## La révolte des Bataves

En 68-70 de notre ère, les Bataves, un peuple du nord de nos régions, se révoltent contre les Romains. D'autres peuples gaulois se rallient aux insurgés. L'empereur romain organise une expédition pour réprimer la révolte. Le commandement est confié à Petillus Cerialis. Les délégués des différentes cités gauloises se réunissent en assemblée, à Reims, pour décider de l'attitude à adopter. Ils sont conscients qu'une victoire contre les Romains n'est pas acquise. Finalement, ils décident de rester fidèles à Rome. Lorsque Cerialis arrive sur place à la tête de ses légions, il n'a guère de peine à convaincre ses adversaires de capituler. L'issue de cette crise témoigne finalement d'un attachement réel de nos régions à Rome et à ses institutions.

▼ Carte du nord de la Gaule au temps des Romains. Quatre provinces se partagent nos régions : la Belgique première (capitale Trèves), la Belgique seconde (Reims), la Germanie première (Mayence) et la Germanie seconde (Cologne).



L'historien romain Tacite (54-120) a publié plusieurs ouvrages dans lesquels il raconte les grands événements de son temps. Dans l'extrait ci-dessous, il utilise le procédé littéraire du « discours fictif » pour donner la parole à Cerialis et rapporter les arguments utilisés par le général romain afin de convaincre les Gaulois de rester soumis à Rome.

« Cerialis convoque les Trévires et les Lingons. Il s'adresse à eux en ces termes : « Les généraux de Rome ont envahi votre territoire et le reste de la Gaule non par intérêt personnel, mais à la demande de vos ancêtres, qui n'arrêtaient pas de se disputer entre eux, et aussi parce que les Germains appelés pour les aider voulaient les asservir. Combien de combats n'avons-nous pas eu à livrer, quelles fatigues se sont imposées nos armées et avec quel succès nous avons mené les guerres contre les Germains. Ce sont des choses connues. Si nous nous sommes établis sur le Rhin, ce n'est pas pour protéger l'Italie, mais pour empêcher les Germains de s'emparer de la Gaule. Des guerres, voilà ce qu'on a toujours vu en Gaule avant que vous ne vous soumettiez à nos lois. Nous n'avons usé du droit de la victoire que pour vous demander le moyen d'assurer la paix ; car il n'est pas possible de maintenir la tranquillité sans armée, il n'y a pas d'armée sans solde, pas de solde sans impôts. Tout le reste nous est commun. C'est vous-mêmes très souvent qui commandez nos légions, vous-mêmes qui gouvernez nos provinces. Entre nous, il n'y a ni privilège ni exclusion. Si les Romains sont chassés de la Gaule, que se produira-t-il sinon une guerre universelle ? Par conséquent, songez à la paix. Pensez à Rome qui protège vos droits. Aimez-la. Ne préférez pas l'esprit de résistance qui vous perdra à l'esprit de soumission qui vous donne la sécurité ».

D'après TACITE, *Histoires*, livre IV, § 73-74.